



Sheikh Tamim Bin Hamad Al Thani
INTERNATIONAL ANTI-CORRUPTION EXCELLENCE AWARD

MANDAT DU SECRETARIAT DU PRIX D'EXCELLENCE EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DU SHEIKH TAMIM BIN HAMAD AL THANI

1. Introduction

Le Prix d'excellence en matière de lutte contre la corruption du Sheikh Tamim Bin Hamad Al Thani (ci-après dénommé « le Prix ») vise à reconnaître et à apprécier les approches réussies et efficaces ainsi que les contributions distinguées à la prévention et à la lutte contre la corruption. Il reconnaîtrait et récompenserait les efforts exceptionnels déployés par des individus, des groupes et des organisations, y compris les jeunes. Le Prix serait décerné à des initiatives qui ont démontré ou qui ont le potentiel de contribuer de manière significative ou de mener des initiatives efficaces dans le domaine de la lutte contre la corruption.

En vue de sensibiliser davantage à l'importance de la lutte contre la corruption et d'encourager l'application effective de la Convention des Nations Unies contre la corruption, les réalisations créatives et les contributions des individus et des organisations aux efforts plus efficaces et plus réactifs de lutte contre la corruption dans les pays du monde entier seraient récompensées par le Prix d'excellence en matière de lutte contre la corruption du Sheikh Tamim Bin Hamad Al Thani.

En mettant en lumière des modèles exemplaires et en encourageant l'excellence et la créativité en matière de lutte contre la corruption, le Prix faciliterait la collecte, la diffusion et, dans la mesure du possible,



Sheikh Tamim Bin Hamad Al Thani
INTERNATIONAL ANTI-CORRUPTION EXCELLENCE AWARD

la réplique d'initiatives et de bonnes pratiques remarquables visant à favoriser l'intégrité, la responsabilisation et la transparence. Dans ce contexte, le Prix servirait d'incitation et d'outil pour identifier, reconnaître, honorer et récompenser ceux qui ont fait preuve de vision, de leadership, de créativité, d'enthousiasme, d'engagement et de dévouement pour lutter contre la corruption, ainsi que la capacité d'inspirer d'autres personnes à reproduire des efforts similaires. Dans ce contexte, le prix créerait une plateforme qui reconnaît les bonnes pratiques et stimule l'action dans la lutte mondiale contre la corruption.

Chaque année, les personnes éligibles à la nomination seront déterminées selon les catégories suivantes :

- Réalisation exceptionnelle ou engagement durable en matière de lutte contre la corruption
- Recherche académique et éducation en matière de lutte contre la corruption.
- Créativité et engagement des jeunes en matière de lutte contre la corruption.
- Innovation ou Journalisme d'enquête en matière de lutte contre la corruption.
- si nécessaire, le Prix peut inclure une catégorie supplémentaire reflétant des thèmes pertinents et opportuns de lutte contre la corruption.



Sheikh Tamim Bin Hamad Al Thani
INTERNATIONAL ANTI-CORRUPTION EXCELLENCE AWARD

2. Création du Secrétariat

2.1 Le Secrétariat a été créé par le Président du Conseil d'administration de ROLACC dans le but d'accomplir dans une fonction de soutien, de planification, d'organisation et d'administration en ce qui concerne la planification, la mise en œuvre et le suivi du Prix.

2.2 Le Secrétariat est composé d'un Secrétaire exécutif et du personnel professionnel et administratif nécessaire à l'exercice de ses fonctions.

2.3 Le Secrétariat est responsable de toutes les questions organisationnelles, administratives et financières concernant le Prix, y compris en établissant des procédures et en fournissant un appui global au processus de sélection.

3. Obligations et responsabilités du Secrétariat

3.1 Le Secrétariat est engagé à suivre et à appliquer les meilleures pratiques et utilise ses ressources de façon efficiente et efficace pour accomplir toutes ses responsabilités. Les responsabilités du Secrétariat sont les suivantes :

3.2 Coordonner, appliquer et gérer les processus de nomination et de sélection pour le Prix. Ses responsabilités peuvent inclure, sans être limitées, les tâches suivantes :

- Préparer et coordonner le processus de nomination et de sélection ;



Sheikh Tamim Bin Hamad Al Thani
INTERNATIONAL ANTI-CORRUPTION EXCELLENCE AWARD

- Effectuer une vérification diligente des nominations présélectionnées, en demandant de plus amples informations sur les candidats et en demandant leur consentement pour être nominés ;
- Créer et appliquer une stratégie de communication pour la réception des nominations ainsi que pour le partage d'informations concernant le Prix ;
- Fournir un soutien administratif et organisationnel au Comité de haut niveau des prix (ci-après dénommé « HLC ») et au Comité consultatif d'évaluation (ci-après dénommé « AAB ») avant, pendant et après le processus d'évaluation et de sélection ;
- Préparer et coordonner l'organisation et le déroulement de la cérémonie annuelle de remise des Prix ;
- Préparer des rapports, des évaluations, des contacts et des améliorations.

4. Processus de nomination

4.1 Le Secrétariat prépare et publie les lignes directrices pour le processus de nomination et de sélection du le Prix.

4.2 Ces lignes directrices sont publiées par les moyens de communication du Prix et comprend toutes les étapes pour que la nomination soit considérée comme valide. Il s'agit notamment de la présélection de toutes les candidatures soumises.

4.3 Le Secrétariat publie les délais sur la plateforme multimédia du Prix.



Sheikh Tamim Bin Hamad Al Thani
INTERNATIONAL ANTI-CORRUPTION EXCELLENCE AWARD

5- Diligence raisonnable des nominations

5.1 A l'issue du processus de nomination prévu à l'article 3 des Lignes directrices pour la nomination, l'évaluation, l'évaluation et la sélection en vue du Prix d'excellence en matière de lutte contre la corruption du Sheikh Tamim Bin Hamad Al Thani (ci-après dénommé « Lignes directrices »), le secrétariat recueille toutes les nominations soumises et fait preuve de diligence raisonnable conformément à l'article 4 des lignes directrices.

5.2 Le Secrétariat exerce cette diligence raisonnable pour, entre autres, confirmer l'existence du candidat et vérifier la validité des nominations.

5.3 Le Secrétariat communiquera avec les candidats admissibles pour savoir s'ils souhaitent accepter leurs nominations. Si les candidats refusent d'accepter les nominations ou de fournir des renseignements supplémentaires sur la demande, leurs nominations ne seront pas prises en considération.

5.4 Une fois que toutes les nominations ont fait l'objet d'une diligence raisonnable, le Secrétariat informe l'AAB des nominations éligibles afin qu'il puisse effectuer le reste du processus de sélection.

6- Stratégie de communication

6.2. Le Secrétariat élabore et maintient une stratégie de communication visible, complète et efficace pour la diffusion de l'information et la promotion du Prix.



Sheikh Tamim Bin Hamad Al Thani
INTERNATIONAL ANTI-CORRUPTION EXCELLENCE AWARD

7. Assistance et soutien de l'ONUDC

7.1 Sur demande, l'ONUDC peut fournir une assistance et un soutien, y compris dans les domaines suivants :

7.1.1 Fournir des conseils sur les membres potentiels de l'AAB ;

7.1.2 Participer en tant qu'observateur aux délibérations du HLC et de l'AAB ;

7.1.3 Fournir des commentaires et des conseils sur les meilleures pratiques en matière de prévention et de lutte contre la corruption, comme demandé ; et

7.1.4 Participer à la cérémonie de remise des prix au niveau du directeur général.

7.2 Aux fins de l'attribution du Prix et de toutes les procédures, le rôle de l'ONUDC est assumé à titre consultatif.